Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D82_25-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 11 décembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Date d'affichage : 27 novembre 2025

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent — Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- Mme LAVERGNE Pauline
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme LE CORRE Sonia
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. RIOUAL Marc
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- Mme MAZELIN Isabelle donne procuration à M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. SARRABEZOLLES Renaud donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LE BIHAN Véronique donne procuration à M. BIANIC Bertrand
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme NICOLAS Rachel (jusqu'à la délibération 235-D78-25
- Mme QUÉTIER Marie ne donne pas procuration

Madame LE CORRE Sonia a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D82 – 25 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON ET L'ASSOCIATION PASS'MUSIQUE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D82_25-DE

235 – D82 – 25 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON ET L'ASSOCIATION PASS'MUSIQUE

Résumé :
L'association Pass'Musique organise un tremplin jeune musical et dans ce cadre, participe en partenariat avec la Ville, à la programmation de la Fête de la musique du Relecq-Kerhuon. Afin de formaliser ce partenariat, une convention est établie pour une durée d'un an.

L'Association Pass'Musique organise le Tremplin musical *Jeunes en scène*. Ce concours est ouvert à tous les styles musicaux, aux groupes ou solistes, entre 13 et 23 ans. Si les phases de sélections et la finale ont lieu au printemps 2026, c'est en cette fin d'année 2025 que se déroulent les inscriptions. L'Association Pass'Musique entend par ce concours musical régional encourager et valoriser la jeune création musicale. Elle accompagne les participants par des rencontres avec des professionnels du milieu musical (conseils artistiques, juridiques...).
En lien avec l'association, de jeunes artistes participant au tremplin, seront programmés lors de la fête de la musique du Relecq-Kerhuon le 19 juin 2026.

Il s'agit de définir les modalités de partenariat entre les parties, chacune au titre de ses compétences, afin de permettre sa réalisation.

La convention jointe en annexe a été acceptée par l'association Pass'Musique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accepter les termes de la convention de partenariat avec l'association Pass'Musique

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents ayant trait à cette décision.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 11 décembre 2025
Le Maire,

Laurent PÉRON

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère